Coupon réponse à envoyer par voie postale ou à déposer à la mairie ou lors de la réunion publique ou à l'adresse courriel suivante : mairie@mareuil-la-motte.fr, **au plus tard le 28 mars 2024 avant 17h** ce coupon réponse sera annexé au cahier de concertation.

Nom : Prénom :

Adresse :

Réflexions, remarques, interrogations et avis dans le cadre de loi d'accélération des ENR sur le dossier d'accélération des énergies renouvelables qui établit un diagnostic du territoire et définit des zones d'accélération d'énergies renouvelables, ainsi qu'une réglementation d'implantation et des actions qui seront mises en place par la commune de Mareuil-la-Motte